

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
15 décembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Rapporteur : M. Denis Villars (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 662/22 relatif à l'approbation des statuts modifiés de l'AIERG, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

D'accepter la révision des statuts de l'AIERG

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich